

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 39 (1894)
Heft: 1

Vorwort: À nos lecteurs
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXIX^e Année.

N^o 1.

Janvier 1894.

A nos lecteurs.

La *Revue militaire suisse* entre dans sa trente-neuvième année. A cette occasion, suivant une habitude qui lui est chère, elle vient se rappeler à la bienveillance de ses nombreux lecteurs. Plus qu'à tout autre journal, celle-ci lui est nécessaire. Entreprise absolument désintéressée, sans aucun but de lucre ni de spéculation, notre *Revue militaire* ne peut subsister et remplir utilement son but que par le dévouement de tous ceux de ses amis qui s'intéressent aux choses militaires et au développement de notre armée. Ce dévouement doit se traduire par la fidélité de nos abonnés et surtout par leur active collaboration.

Les officiers qui composent notre rédaction ne peuvent malheureusement, grâce aux occupations de leur vie civile, consacrer au journal tout le temps et tout le travail qu'ils désireraient. Pour remédier à cette situation, nous sommes obligés de faire appel au concours de nos camarades de l'armée. Plusieurs nous l'accordent avec une extrême obligeance ; mais combien qui pourraient faire de même, et dont les travaux trouveraient dans nos colonnes une place toute marquée que nous serions heureux de leur réserver, nous oublions ainsi que nos lecteurs auxquels serait si utile la communication de ces travaux. Nous remercions donc les premiers, les priant de nous continuer leur précieux intérêt, et, nous adres-

sant aux seconds, nous les convions chaleureusement à seconder nos efforts et à nous aider dans la tâche instructive et patriotique que nous poursuivons.

Nous convions de même les diverses sections de la Société des officiers dans la Suisse romande à nous tenir au courant de leur activité. La *Revue militaire suisse* doit être un trait d'union entre elles, comme elle est un trait d'union entre les officiers de l'armée. Elle contribuera ainsi à exciter la rivalité dans le travail, condition du progrès.

Nous continuerons, comme nous l'avons fait depuis deux ans, à publier de temps en temps un travail primé dans les fêtes fédérales de la Société des sous-officiers. Il est bon que les officiers soient au courant de ce que font les cadres subordonnés et du degré de perfectionnement auquel, par le zèle et par l'étude, ils peuvent atteindre. D'autre part, les sous-officiers y verront un encouragement, et peut-être s'habitueront-ils à lire parfois les journaux militaires. Cette lecture ne peut que leur être profitable en développant leur instruction militaire générale trop souvent négligée.

Enfin, parmi les questions qui cette année-ci nous occuperont spécialement, figure celle si importante de la réorganisation de l'armée suisse. Nous disons réorganisation, parce que, actuellement, grâce aux nombreuses lois spéciales qui sont venues modifier partiellement notre législation primitive, grâce aux ordonnances qui interprètent ces lois, et aux circulaires qui à leur tour interprètent les ordonnances, nous n'avons plus une organisation régulière. Le législateur se dispose donc à refaire sur de nouvelles bases toute notre législation militaire. Nous

suivrons avec attention les discussions qui interviendront à ce sujet, et les rapporterons avec détail et fidélité. Nous commençons dès le présent numéro, dans lequel on trouvera les premiers chapitres du Message du Conseil fédéral introduisant le sujet. Il va sans dire que si, pour traiter cette question plus à fond, ou pour fournir à nos lecteurs des documents officiels, nous devons augmenter le nombre habituel de nos feuilles ou ajouter des suppléments spéciaux, nous n'hésiterons pas à faire dans ce but les sacrifices nécessaires.

Tels sont nos projets pour 1894. Il ne nous reste plus qu'à espérer leur réalisation la plus complète possible pour l'avantage de nos lecteurs et pour le bien de notre armée.

LA RÉDACTION.

Rassemblement de troupes de 1893.

Impressions d'un vétéran sur les journées des 12 et 13 septembre¹.

Le hasard nous fit rencontrer à Lucerne, au moment même où les III^e et V^e divisions manœuvraient aux environs de Bâle, un bon ami, capitaine de réserve prussien et naturellement intéressé à tout spectacle militaire. Nous décidâmes donc de saisir cette occasion de montrer à notre ami prussien l'armée suisse, qu'il ne connaissait que de nom, et cela d'autant plus que ces deux divisions sont d'entre les meilleures et se distinguaient, il y a quelques années, par l'excellence de leur personnel.

Arrivés à Bâle le soir du 11, nous apprîmes que les officiers étrangers monteraient à cheval à Laufen, le lendemain matin.

¹ Traduit de l'*Allgem. Schw. Militärzeitung*, n^{os} 44 et 45.